

Commune d'Uccle
Service de l'Urbanisme
Monsieur Jonathan Biermann
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 06/06/2025

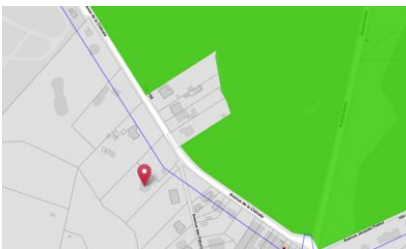
N/Réf. : UCL20440_743_PU
Gest. : AH
V/Réf. : 16-47701-2024
Corr: Schrager Noémie
NOVA : 16/PU/1953196

UCCLE. Avenue de la Chênaie, 147
(= zone de protection du Kauwberg)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : construire une maison
unifamiliale sur le lot n°01 du Permis de Lotir n° 339bis
Demande de la Commune du 20/05/2025

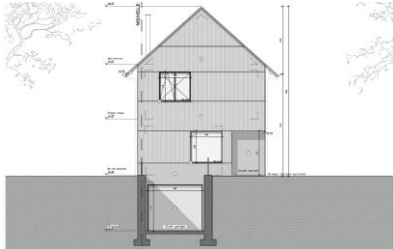
Avis de la CRMS

Monsieur l'Echevin,

En réponse à votre courrier du 20/05/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 04/06/2025, concernant la demande sous rubrique.



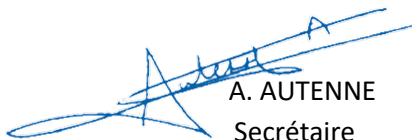
Localisation du projet (© Brugis)



élévation de la façade à rue et plan de détail de la rampe de parking extraits de la demande

Conformément aux prescriptions du permis de lotir délivré en 2024, le projet de construction adopte une expression architecturale sobre ainsi qu'une volumétrie adaptée, adéquatement intégrées au contexte du bien. Le projet ne portera pas atteinte aux vues vers et depuis le site classé du Kauwberg qui lui fait face et n'appelle pas de remarques d'ordre patrimonial. La CRMS insiste cependant sur l'importance de garantir une perméabilité maximale des abords de la future maison, notamment par un traitement adapté de la rampe d'accès au garage.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; info.urbanisme@uccle.brussels ; avis.advies.urba@uccle.brussels ; jderoux@uccle.brussels ; lstark@uccle.brussels ; nschrager@uccle.brussels